

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et gendarmerie pour la zone de défense  
et de sécurité Nord

**Décision n° 10011 du 16 avril 2018 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord**

NOR : INTJ1808784S

Le commandant de la région de gendarmerie des Hauts-de-France et de la gendarmerie pour la zone de défense et de sécurité Nord,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 34218 du 1<sup>er</sup> décembre 2017 (NOR : INTJ1727069S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1<sup>er</sup> mai 2018 :

**Hanon Philippe** NIGEND : 141 946 NLS : 8 000 650

Article 2

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> mai 2018 :

**Lurant David** NIGEND : 207 051 NLS : 8 062 344

Article 3

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1<sup>er</sup> mai 2018 :

**Soyez Loïc** NIGEND : 331 121 NLS : 8 119 210

**Nuzzolo Thomas** NIGEND : 326 474 NLS : 8 115 338

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 avril 2018.

*Le général de corps d'armée,  
commandant la région de gendarmerie des Hauts-de-France  
et la gendarmerie pour la zone défense et de sécurité Nord,*  
J. HÉBRARD